

oreilles, qu'on fait entrer de force dans des mortaises pratiquées dans le bois du moyeu, et qui servent à l'empêcher de tourner dans la roue, et l'obligent à tourner avec elle; c'est une condition indispensable, sans laquelle la *boite* n'aurait plus de raison d'être.

Si l'on faisait cylindrique la fusée de l'essieu, il serait très-difficile de faire le trou qui traverse la *boite* absolument juste à la grosseur de la fusée, et d'ailleurs, en supposant que l'on ait obtenu cette précision, elle ne tarderait pas à se détruire, l'usure augmentant la capacité du trou en même temps qu'elle diminuerait la grosseur de la fusée, et l'on aurait alors ces ballottements et ces trépidations qui sont une cause incessamment progressive de détérioration rapide; mais on fait la fusée de l'essieu un peu conique, aussi bien que le trou de la *boite*, et il devient alors assez facile de réparer le mal causé par l'usure, puisque, dans ce cas, il suffit de serrer l'écrou extérieur qui termine la fusée, pour faire remonter la roue sur cette dernière, et enlever ainsi le jeu qui existait. Lorsque l'essieu n'est pas terminé par une vis avec écrou, mais seulement par une mortaise qui sert à placer une clavette, on n'a qu'à mettre une ou plusieurs rondelles, selon le besoin, entre la *boite* et la clavette. Quelquefois, vers le milieu de la longueur du trou de la *boite*, on a fait son diamètre un peu plus grand, de sorte que la *boite* ne touche la fusée qu'à ses deux extrémités, en laissant une espèce de chambre autour de celle-ci; un trou pratiqué au moyeu conduit à cette chambre, et c'est par ce trou qu'on introduit la graisse dont on lubrifie la fusée pour rendre le frottement plus doux. Ce trou ou entonnoir est d'ailleurs bouché par une cheville ou une vis, qu'on peut ôter et remettre à volonté. La substance grasse, qui s'est répandue dans la chambre de l'essieu, se distribue d'elle-même peu à peu aux parties frottantes, sous l'influence du mouvement de rotation et de la chaleur qu'il produit. On donne le nom de *flotte* aux rondelles que l'on met entre l'épaule de l'essieu et la *boite* de la roue, qui est à arase avec le moyeu. Ces rondelles sont enlevées quand il commence à y avoir du jeu, et l'on fait avancer la roue jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de ballottements.

Parmi les divers perfectionnements apportés dans la construction des *boites de roues*, nous allons décrire celui de M. Leclercq, dont nous empruntons la description au *Dictionnaire technologique des arts et métiers*. Après avoir fixé la *boite* au centre de la roue, en ayant soin que cette *boite* soit un peu plus courte que le moyeu, on place aux deux extrémités une forte rondelle en cuivre coupée en polygone à six pans, et maintenue verticalement par le bois du moyeu qui la reçoit dans une entaille de même forme. Ces deux rondelles sont percées au centre pour livrer passage à la fusée de l'essieu. L'une s'appuie contre le chapeau qui garnit l'écrou, et l'autre contre l'épaule de l'essieu; et même sa surface est travaillée en creux de même diamètre, pour recevoir cet épaule et glisser sur lui en tournant. On doit se figurer ces deux rondelles comme entraînant la rotation de la roue, quoique indépendantes l'une et de l'essieu. Dans le petit vide laissé entre la *boite* et chaque rondelle, sont logées plusieurs plaques de carton circulaires, superposées et percées par l'essieu; elles remplissent complètement les deux chambres qui sont entre la *boite* et les rondelles, et sont fortement serrées les unes sur les autres par la pression de l'écrou. Ces plaques de carton ont pour objet de former une sorte de coussin élastique, qui peut être remplacé par du cuir ou du caoutchouc, pressant continuellement les rondelles contre les embases; savoir, l'épaule d'une part, et le chapeau de l'autre. Par cette pression continue, il n'existe aucun jeu entre les pièces; on n'entend même aucun bruit. Quand on remarque qu'il va se produire du jeu, on n'a qu'à ajouter une ou deux plaques de carton ou de caoutchouc. Elles s'imbibent de graisse ou d'huile, et conservent un frottement doux entre les pièces qui se touchent. Elles s'usent peu, et sont très-faciles à changer lorsque cela est devenu nécessaire. On pourrait encore substituer à ces plaques de petits ressorts en acier.

Dans les campagnes, on remplace quelquefois, pour les charrettes, les *boites de roue* par deux gros anneaux de fer, introduits de force aux bouts du moyeu, et dont les bords ont pour diamètres ceux de la fusée de l'essieu. Toutes les voitures de luxe sont munies aujourd'hui d'une *boite* du système anglais d'essieux *patentés*, qui garantissent complètement le maintien de la roue dans son essieu et conservent bien mieux la graisse tout autour.

— Art. mil. *Boite à balles*. C'est une *boite* cylindrique en tôle ou en fer-blanc, qui est remplie de balles rondes, de fonte ou de fer, disposées par couches et bien assujetties avec de la sciure de bois. Cette *boite* porte à la partie inférieure un culot de fer assez épais pour communiquer l'impulsion aux balles, et elle est fermée par un couvercle muni d'une anse qui sert à la saisir et à empêcher qu'on ne confonde ses deux extrémités. Les *boites à balles* se tirent avec les obusiers et les canons-obusiers. Leur calibre, ainsi que la grosseur et le nombre des balles qu'elles renferment, varie suivant le calibre des pièces

elles-mêmes. Au sortir du canon, les balles brisent la *boite* et s'échappent sous la forme d'une gerbe conoïde : elles produisent des effets d'autant plus terribles que leur diamètre est plus considérable. On admet que, dans les circonstances les plus favorables, un tiers peut atteindre le front d'un demi-bataillon d'infanterie, et la moitié celui d'un escadron de cavalerie.

— *Boite de Boule*. Ce petit appareil, ainsi appelé du nom de son inventeur, sert à communiquer le feu à la charge d'une mine. C'est une *boite* cubique en bois, qui a 50 centimètres environ de hauteur et 15 à 20 de côté. Elle est percée d'un trou dans le fond, et munie au couvercle d'une ouverture fermée par une planchette mobile dans une coulisse. On introduit le bout du saucisson dans le trou du fond, en ayant soin d'en éparpiller la poudre, et l'on pose une étoile à mèche enflammée sur la planchette. Ces préparatifs terminés, il suffit, pour faire jouer la mine, de tirer une corde attachée à la planchette, le déplacement de cette dernière ayant pour effet de faire tomber l'étoile sur la poudre.

— Jeux. *La boite d'amour*. Dans ce jeu, la personne qui commence prend une petite *boite* et la présente à son voisin de droite, en disant : « Je vous vends ma petite *boite d'amour*, qui contient trois choses. » Celui-ci demande : « Quelles sont-elles ? » Aimer, embrasser, congédier, » reprend le premier joueur; puis, il ajoute : « Qui aimez-vous ?... qui embrassez-vous ?... qui congédiez-vous ?... » A chacune de ces questions, le second joueur désigne une des personnes présentes : il donne un baiser à celle qu'il a nommée à la seconde question, et fait donner un gage par celle qu'il a congédiée. On peut aimer, embrasser et congédier celui qui a offert la *boite*, en répondant : « Vous, » à chaque question. On peut aussi aimer, embrasser ou congédier plusieurs personnes à la fois, même toutes celles qui se trouvent dans le salon; mais, en général, on convient de n'user de ce droit qu'une seule fois dans la soirée.

BOITE s. f. (boi-te — rad. *boire*). Etat du vin devenu bon à boire : *Vin qui n'est pas encore en boire*. « Petit vin qu'on obtient en versant de l'eau sur le marc, avant qu'il soit entièrement pressuré : *Boire de la boire*.

BOITEAU (Dieudonné-Alexandre-Paul), écrivain connu sous le nom de **BOITEAU D'AMBLÉ**, littérateur, né à Paris en 1830. Elève de l'Ecole normale, qu'il quitta en 1852, il embrassa la carrière littéraire et fit paraître successivement : les *Aventures du baron de Trenck* (1853); les *Lettres choisies de lady Montague* (1853); les *Cartes à jouer et la cartomanie* (1854); *Album de l'Exposition universelle* (1855); *Légendes pour les enfants* (1856). Ayant été en relation avec Béranger, il fut chargé, après la mort de l'illustre chansonnier, de publier ses *Œuvres posthumes* (1857, 4 vol. in-8°), et il prit la défense du poète national contre les attaques dont son talent et son caractère étaient alors l'objet, dans deux brochures intitulées : *Erreurs des critiques de Béranger* (1858); *Philosophie et politique de Béranger* (1858), etc. L'année suivante, il commença à faire paraître la *Correspondance de Béranger* (1859-1860, 4 vol.), réunie par ses soins, accompagnée de notes et de commentaires. M. Sainte-Beuve a reproché à M. Boiteau d'y avoir trop oublié son rôle d'éditeur, « d'intervenir à tout propos à travers son auteur, et de parler en son propre nom durant des pages. » Depuis cette époque, M. Paul Boiteau a tourné ses études vers la politique et l'économie sociale. Il fit paraître, en 1859, une brochure intitulée : *En avant !* qui fut aussitôt saisie; puis, il a successivement publié : *Etat de la France avant 1789* (Paris, 1860, in-8°); les *Traité de commerce, texte historique et pratique des traités en vigueur* (1863, in-8°); *Fortune publique et finances de la France* (1865, 2 vol. in-8°). En 1863, M. Paul Boiteau s'est présenté à la députation, comme candidat indépendant et libéral, dans le département de la Charente, où il n'a obtenu qu'une imperceptible minorité. Outre les ouvrages cités plus haut, M. Boiteau, qui est un producteur infatigable, et dont les œuvres se ressentent de cette hâte à composer, a donné des éditions de l'*Histoire amoureuse des Gaules* (1858), et des *Mémoires de madame d'Épinay*. Enfin, il a publié un grand nombre d'articles dans plusieurs journaux et revues, notamment dans le *Courrier de la librairie*, dont il était rédacteur en chef, et dans le *Journal des économistes*.

BOITEL (Pierre, sieur DE GAUBERTIN), écrivain français du commencement du XVIII^e siècle. Voici les titres de ses ouvrages : les *Tragiques accidents des hommes illustres, depuis le premier siècle jusqu'à présent* (1616); le *Théâtre du malheur* (1621); le *Tableau des merveilles du monde* (1617); la *Défaite du faux amour par l'unique des braves de ce temps* (1617, 2 vol.); *Recueil de pièces satiriques sur la mort du maréchal et de la maréchale d'Ancre*; *Histoire des choses les plus mémorables de ce qui s'est passé en France depuis la mort de Henri le Grand jusqu'à l'assemblée des notables en 1617 et 1618*. On lui attribue aussi la cinquième et la sixième parties de l'*Astrée* (1626, 2 vol. in-8°), publiées sous le nom de Borstet.

BOITEL (Léonard), typographe et littérateur, né à Rive-de-Giers en 1806, mort en

1855. Après quelques essais dramatiques, il s'établit imprimeur à Lyon en 1833, et éditait des ouvrages qui eurent beaucoup de succès : *Lyon vu de Pourvières*; *Lyon ancien et moderne* (1838); *Album du Lyonnais* (1843); la *Revue du Lyonnais*, qui contient de nombreux articles de lui, et qui a passé depuis aux mains de M. Vingtrinier, etc. Parmi ses propres écrits, on distingue deux recueils de poésies, des pièces de théâtre, des précis historiques sur les inondations de Lyon, et plusieurs autres productions.

BOITELETTE s. f. (boi-te-lè-te) — dim. de *boite*. Petite *boite*, écrin, étui : *Deux petites BOITELETES d'argent, dorées, à mettre pain à chanter*. (Titre de l'an 1363.) Elle me tendait une *BOITELETTE* de sapin. (Ch. Nod.)

BOITEMENT s. m. (boi-te-man — rad. *boiter*). Action de boiter, défaut de marche de celui qui boite. L'Académie ne donne que *claudication*, mot qui semble trop scientifique pour le langage ordinaire.

— Mécan. Irrégularité dans les mouvements d'une machine.

BOITER v. n. ou intr. (boi-té — rad. *boite*, pris dans le sens d'articulation). Marcher en inclinant le corps d'un côté plus que de l'autre, ou alternativement de l'un et de l'autre côté : *BOITER d'un pied*. *BOITER des deux pieds*. *Un cheval, un chien qui BOIT. Depuis sa chute, il BOIT du pied gauche. Honore dit que, quand les bienheureux immortels virent Vulcain qui BOITAIT dans leur maison, il leur prit un rire inextinguible*. (La Font.) *Faute d'un clou, le cheval boit et le cavalier arrive trop tard*. (Franklin.) *Je connais une femme qui marche assez bien, mais qui BOIT dès qu'on la regarde*. (Montesq.)

Comme Miphoboseth, il boit des deux jambes. V. Huo.

Est-il permis de marcher droit
A la suite d'un roi qui boite ?

— *Boiter tout bas*, S'incliner très-bas en boitant : *Il est gouteux, il BOIT TOUT BAS*. *Ce cheval BOIT TOUT BAS*.

Monsieur, où courez-vous ? C'est vous mettre en Et vous boitez tout bas. [danger, RACINE.]

— Fig. Manquer de quelque chose, être imparfait : *Pour qui jout seul, le plaisir boit*. (Petit-Senn.) « En ce sens, on ne dit guère que *CLOCHER*.

— Syn. *Boiter, clocher*. Dans le sens propre, ces deux verbes signifient marcher d'une manière inégale ou défectueuse, mais *clocher* dit plus que *boiter* et semble indiquer que le corps n'incline pas seulement d'un côté, mais des deux côtés alternativement, ce qui a de l'analogie avec le mouvement d'une cloche; au reste, *clocher* ne s'emploie que rarement dans ce sens, et seulement dans le style familier. Au figuré, c'est *clocher* qu'on emploie presque seul, et il annonce un défaut de symétrie qui choque comme l'allure du boiteux; un vers *cloche* quand il n'a pas le nombre de syllabes nécessaire ou quand il en a trop; une comparaison *cloche* quand il n'y a pas assez de ressemblance entre les objets rapprochés.

BOITERIE s. f. (boi-te-ri — rad. *boiter*). Art. vétér. Claudication d'un animal domestique : *La BOITERIE des animaux à trois doigts* : la *BOITERIE feinte*, la *BOITERIE basse* et la *marche à trois jambes*. Les *molettes* occasionnent la *BOITERIE* que lorsqu'elles sont très-développées. (Lecoq.)

— Encycl. On donne le nom de *boiterie* ou de claudication à une irrégularité de la marche, déterminée par l'inégalité ou l'impuissance d'action d'un ou de plusieurs des membres locomoteurs. Cette irrégularité peut procéder de causes différentes, dit M. Bouley; telles sont : 1° l'inégalité accidentelle dans la longueur des colonnes de soutien, ainsi que cela s'observe lorsqu'un fer vient à manquer sous un pied, ou que les fers n'ont pas une égale épaisseur et une même ajusture, ou encore qu'un caillou est engagé et fixé dans une lacune latérale; 2° une douleur inhérente à quelque partie d'un membre, qui l'empêche de rester au soutien pendant le temps marqué, et sollicite l'animal à précipiter instinctivement les actions du membre congénère; 3° la faiblesse ou l'inertie musculaire, comme dans l'atrophie, l'engourdissement ou la paralysie, d'où le ralentissement ou l'impossibilité des mouvements; 4° enfin, un dérangement mécanique des ressorts locomoteurs, d'où la difficulté ou l'empêchement complet des fonctions de support et de translation, ainsi que cela se remarque dans les cas de déchirure musculaire, de luxation, de fracture, d'ankylose, etc.

Les *boiteries* jouent un rôle très-important dans la pathologie vétérinaire. Elles se présentent fréquemment sous des formes aussi diversifiées que les causes qui les engendrent; obscures souvent dans leur siège, rebelles dans un trop grand nombre de cas aux traitements les plus énergiques, elles ont pour conséquence d'entraîner une perte considérable de capital, soit par l'incapacité de travail dont elles sont la cause, soit par l'amoinissement de la valeur des animaux qui en sont atteints. Le cheval, dit M. Bouley, dont on des rouages de l'appareil locomoteur est altéré au point d'empêcher son utilisation, est une machine dont la conservation est onéreuse; car non-seulement elle est improduc-

tive, mais encore elle exige une consommation journalière pour son entretien. Il importe donc au vétérinaire de s'attacher à l'étude des *boiteries*, de rechercher leurs causes, les lésions qui les produisent, et surtout de trouver les moyens d'y remédier d'une manière efficace et rapide. On range les *boiteries* dans six catégories différentes, établies d'après : 1° l'organe ou le tissu dont la lésion en est la cause (déchirure musculaire, rupture des tendons, entorse, nerf-févre, névrome, névrite, bleime, seime, etc.); 2° la région qui en est le siège (*boiterie* du pied, de l'épaule, de la hanche, de la rotule, du jarret, du genou, etc.); 3° leur durée (*boiterie* récente et *boiterie* chronique); 4° leur type (*boiterie* continue ou intermittente, intermittente de mal récent ou intermittente de vieux mal, à chaud ou à froid); 5° leur degré (on dit alors : l'animal feint, l'animal boite, l'animal boit tout bas ou à trois jambes); 6° leur nature (*boiteries* essentielles dues aux entorses, luxations, contusions, piqûres, etc., et *boiteries* sympathiques, telles que celles qui se manifestent dans le farcin, la morve, l'infection purulente, l'hépatite, la pneumonie, etc.).

Le diagnostic d'une *boiterie* présente souvent de grandes difficultés, surtout lorsqu'elle est peu prononcée. Etant donné un cheval boiteux, il faut reconnaître avant tout le membre dont il boite; pour cela, on doit examiner le cheval au repos et en exercice. Lorsqu'un cheval souffre d'un membre antérieur, il porte quelquefois ce membre en avant, ce que les anciens maréchaux exprimaient en disant qu'il montre le chemin de Saint-Jacques. A cette phrase un peu longue, on a substitué l'expression anglaise *to point*, montrer du doigt, traduite par le mot *pointer*. D'autres fois, il maintient ce membre demi-fléchi à l'articulation du boulet (bouleté), ou arqué (fléchi au genou), ou tombant et reposant sur le sol par la face antérieure de la paroi et de la couronne. Si l'animal souffre d'un membre postérieur, ou bien il le maintient demi-fléchi, reposant sur le sol par l'extrémité de la pince, ou il le conserve levé au-dessus du sol, ou enfin il le laisse tomber complètement : attitudes variées, à chacune desquelles il est possible de donner une signification spéciale. L'animal boiteux que l'on veut examiner pendant l'exercice peut être soumis aux allures du pas, du trot et même du galop, suivant l'intensité de sa claudication. A l'une ou à l'autre de ces allures, la *boiterie* est exprimée par une gêne, un empêchement plus ou moins marqué, ou une cessation complète des fonctions du membre malade. Pour déterminer la manifestation du vice qui caractérise la *boiterie* modérée, on fait trotter l'animal en ligne droite sur un terrain pavé. L'observateur doit se placer de manière à voir l'animal par devant, par derrière et sur les côtés. Quelquefois on fait monter l'animal par un cavalier, afin de rendre l'irrégularité de sa marche plus manifeste. Quand le cheval boiteux est en mouvement, l'observateur doit suivre attentivement les oscillations de la tête, qui donne très-exactement, par ses mouvements alternatifs d'élévation et d'abaissement, la mesure de l'inégalité des actions des membres antérieurs. La croupe éprouve aussi, comme la tête, un mouvement inégal de balancement, sous l'influence des actions inégales des membres dont l'un est affecté; mais ce mouvement est bien moins accusé que celui de la tête, et par cela même fournit des indices moins certains. Lorsqu'on a reconnu le membre boiteux, il faut déterminer le siège de la *boiterie*. Pour cela, il faut recueillir les commémoratifs, observer les signes fournis par les attitudes de l'animal en repos, les symptômes qui se manifestent pendant les mouvements, et enfin ceux qui sont saisissables par l'exploration des sens dans les différentes régions des membres boiteux. Etant donné le siège, on conçoit aussitôt la notion de la nature du mal; et réciproquement, étant connue la nature, on met le mal à sa place. Les causes des claudications sont si nombreuses, les maladies dont elles sont l'effet sont si diversifiées dans leur nature et leur forme, qu'on ne peut fixer les règles d'un traitement général qui leur soit applicable. Les moyens thérapeutiques doivent varier suivant les indications spéciales qui se présentent.

— *Boiterie rédhitoire*. La loi du 20 mai 1838, qui régit en France le commerce des animaux domestiques, a rangé dans la catégorie des vices rédhitoires, avec *neuf jours de garantie*, pour le cheval, l'âne et le mulet, une variété de *boiterie* qu'elle qualifie : *Boiterie intermittente pour cause de vieux mal*. Lorsqu'une *boiterie* ne se manifeste pas d'une manière continue, qu'elle est visible à certains moments, et impossible à apercevoir dans d'autres; qu'en un mot, le cheval qui en est affecté se montre tantôt droit et tantôt boiteux, suivant les conditions particulières dans lesquelles on le place, cette *boiterie* est intermittente, et cette intermittence est le premier caractère de la *boiterie* rédhitoire; mais il faut, de plus, pour être rédhitoire, que la *boiterie* existe pour cause de vieux mal, c'est-à-dire il faut qu'elle soit ancienne et qu'elle résulte d'une cause occulte, indéterminée, et non pas d'un mal visible. Ainsi, on ne dit pas qu'un cheval qui est affecté d'une seime ancienne, d'une fourbure chronique, d'une forme, est affecté d'une *boiterie* de vieux mal; il boite d'une maladie déterminée, qu'on peut parfaitement re-